



Clermont-Ferrand, le 06/07/2022

Département Politiques d'Entretien et d'Exploitation
Bureau MOA

Affaire suivie par : William Rouzaire
William.rouzaire@developpement-durable.gouv.fr

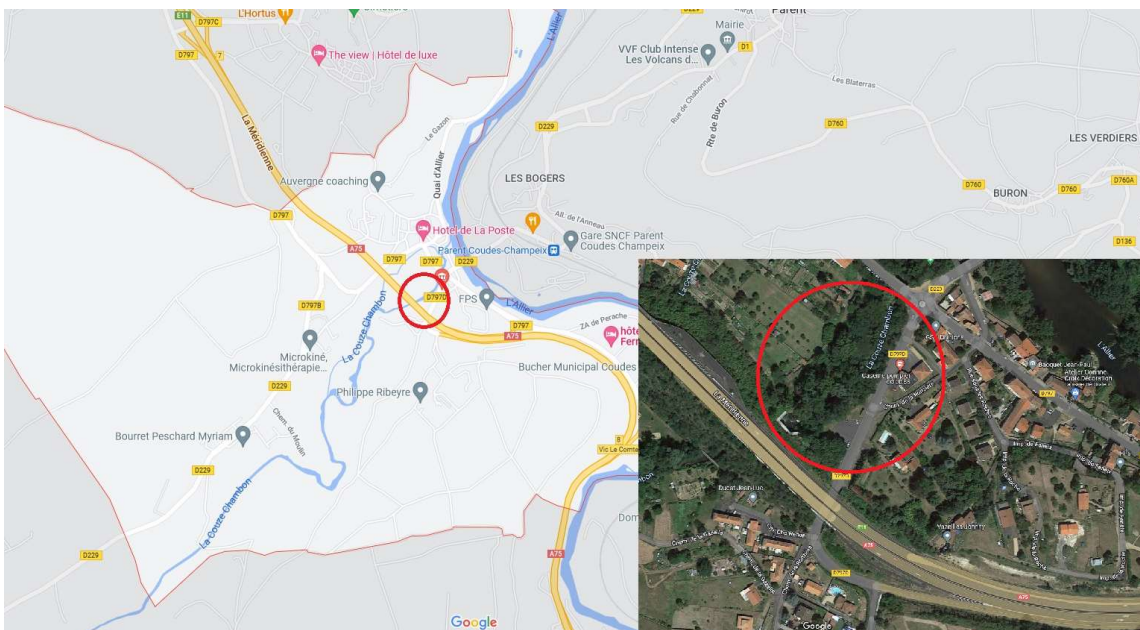
Tél. : 04.73.29.79.22

Projet de réhabilitation de l'A75 - Section Coudes-Issoire (63) Modification du périmètre de la DUP

Préalable

Un projet de construction de maison médicale sur la commune de Coudes a été porté à la connaissance du maître d'ouvrage à l'occasion de la réunion d'examen conjoint du 23 juin 2022. Pour la réalisation de ce projet, la commune souhaite acquérir une parcelle appartenant à l'État, à proximité de l'Autoroute A75. Il s'avère que cette parcelle est potentiellement concernée, pour partie, par le périmètre de DUP.

Localisation de la Parcelle :

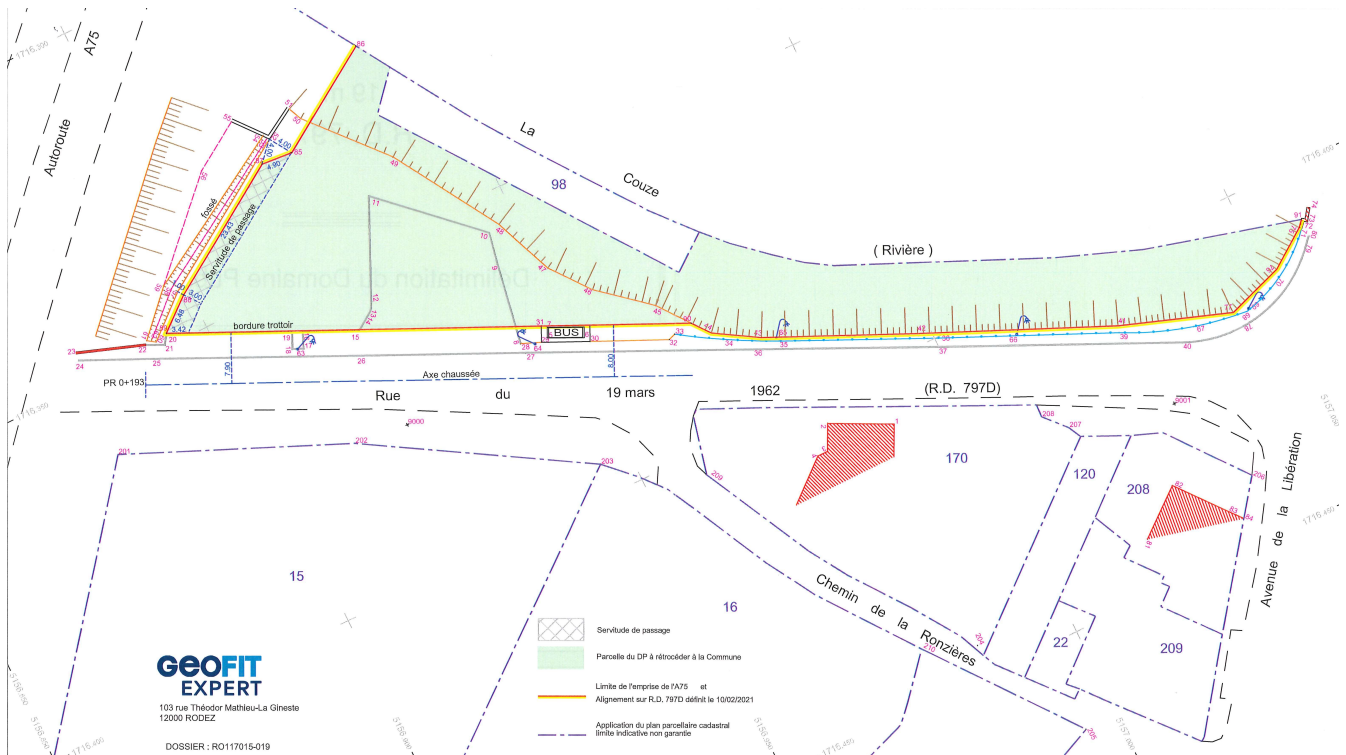


60 avenue de l'union soviétique
CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 33(0)4 73 29 79 79
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Déclassement de la parcelle du domaine routier

Un arrêté préfectoral du 23 septembre 2021 décline cette parcelle du domaine public routier. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AD, n°210. Cette parcelle est figurée en vert sur le plan ci-dessous.



Justification du retrait de la parcelle du périmètre de DUP

Cette parcelle se situe à proximité de l'autoroute A75. Cependant, elle n'a pas d'utilité pour le projet de réhabilitation de l'A75, que ce soit en termes d'aménagements, ou d'utilisation temporaire pendant le chantier.

La parcelle cadastrée section AD, n°210 est donc retirée du périmètre de DUP, afin de ne pas interférer avec le projet de maison médicale envisagé sur cette parcelle de la commune de Coudes.

Le Directeur interdépartemental des routes Massif Central.

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Thierry MARQUET

60 avenue de l'union soviétique
CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 33(0)4 73 29 79 79
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr